



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal 13 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize juin, le conseil municipal de la commune de Crazannes dûment convoqué s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de Mme Marie-Noëlle MARTIN, maire.

Présents : Mme MARTIN Marie-Noëlle, Maire, Monsieur MULLON Jean-Luc, Madame BARRET Isabelle, BARBOTTEAU Véronique, Monsieur BUSSON Jacques, Monsieur HAPIOT Benoît, Madame MORIN Anne-Marie, Madame THEILLOUT Jackie, Monsieur VALLIER Jamy.

Absents excusés : Monsieur MOREAU Jean qui donne procuration à Monsieur MULLON Jean-Luc et Monsieur MARSH Colin qui donne procuration à Madame THEILLOUT Jackie

Absent non excusé : /

Secrétaire de séance : Monsieur MULLON Jean-Luc

Madame le Maire ouvre la séance à 20h38

1- Approbation du PV du 25 avril 2024

Le PV a été approuvé à l'unanimité.

2- DELIBERATION Vente d'un chemin rural

Madame le Maire informe au conseil qu'elle a rencontré, avec des élus, les acquéreurs potentiels du chemin rural qui se situe entre la parcelle 017134B276 et les parcelles 017134B277, B278, B279 et B280 le lundi 10 juin 2024.

Lors de cette réunion, il a été demandé :

- La vérification de l'obligation du bornage et de l'enquête publique,
- Le chiffrage des coûts total de la vente pour la commune,
- Une nouvelle proposition écrite de vente qui tient compte des informations confirmées.

Madame le Maire propose de reporter cette délibération. La commune a entamé des démarches juridiques et financières qui sont actuellement en cours.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 11 pour – 0 contre – 0 abstention décide :

- De reporter cette délibération.

3- DELIBERATION Affiliation du syndicat mixte pour le schéma de cohérence territoriale (SCOT) La Rochelle Aunis au Centre de Gestion de la Charente-Maritime (17)

Madame le Maire informe que le Syndicat mixte pour le SCOT La Rochelle Aunis a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale en Charente-Maritime.

Conformément au Code Général de la Fonction Publique et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des Collectivités et Etablissements Publiques affiliés au CDG17 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1^{er} janvier 2025.

Il convient donc que le Conseil Municipal donne son avis sur cette demande d'affiliation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'émettre un avis favorable.

4- DELIBERATION Changement de fournisseur pour le photocopieur

Madame le Maire informe le conseil municipal que Madame Barret et Madame Theillout ont rencontré la commerciale de la société LBS. Elle nous a réalisé un devis pour le changement de fournisseur de notre photocopieur.

Actuellement :

- Marque : SHARP MX2651
- Coût locatif mensuel : 249.87 €
- Coût entretien mensuel : 68.06 €
- Coût global mensuel : 317.93 €
- Coût d'une impression noir et blanc : 0.004816 € (667 impressions mensuelles = 3.21 €)
- Coût d'une impression couleur : 0.048156 € (711 impressions mensuelles = 34.24 €)

Proposition :

- Marque : Xerox Altalink C8130
- Coût locatif mensuel : 283.90 €
- Coût entretien mensuel : 0 €
- Coût global mensuel : 283.90 €
- Coût d'une impression noir et blanc : 0.004 € (1078 impressions mensuelles = 4.31 €)
- Coût d'une impression couleur : 0.04 € (300 impressions mensuelles = 12 €)
- Rachat du contrat actuel
- Economie sur 5 ans : 857.73 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 11 pour – 0 contre – 0 abstention décide :

- Changer de fournisseur pour le photocopieur,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents et à réaliser toutes les démarches attachées à cette affaire.

5- DELIBERATION Modification des statuts du SDEER (maîtrise de la demande en énergie)

Madame le Maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n°17-2022-03-31-0001 du 31 mars 2022, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 8 avril 2024, le comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que les groupements et établissements des communes membres du SDEER puissent bénéficier du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Madame le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « Activités accessoires », il est proposé de modifier l'alinéa suivant :
« *Sur demande des collectivités membres, de leurs groupements et de leurs établissements, le Syndicat peut accompagner leurs interventions et investissements dans le domaine de la maîtrise*

de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques. »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré à 11 pour – 0 contre – 0 abstention décide :

- Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER), tel qu'il a été voté par son comité syndical le 8 avril 2024.

6- DELIBERATION Délégation de signature à Madame le Maire pour la vente des terrains de Bel'Air

Madame le Maire informe qu'un couple avec un enfant a fait une proposition d'achat sur le lot A des terrains à bâtir à Bel'air. Madame le Maire n'a pas pouvoir pour signer tous les documents nécessaires à cette vente.

Madame le Maire propose au conseil municipal de lui donner cette autorisation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré à 11 pour – 0 contre – 0 abstention décide :

- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette vente et pour les autres lots.

7- DELIBERATION Signature d'une convention de partenariat avec Mutualia

Madame le Maire informe le conseil municipal que Madame Morin et Madame Theillout ont rencontré le commercial de Mutualia dans le cadre de l'opération octobre rose.

Le commercial a proposé à la commune de souscrire un partenariat avec eux au profit des habitants de notre village.

- Ce partenariat n'engage aucun frais pour la commune,
- Permet de faire réaliser des tarifs préférentiels pour les habitants de la commune,
- Propose de faire une réunion publique d'informations,
- Ce partenariat dure 5 ans,
- La seule chose que Mutualia demande, c'est de leur mettre à disposition une salle pour accueillir les administrés qui le souhaitent.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré à 11 pour – 0 contre – 0 abstention décide :

- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette convention

8- DELIBERATION Achat d'un nouveau tracteur tondeuse

Madame le Maire informe que le tracteur tondeuse de la commune a été mené chez MMI Motoculture pour la réalisation d'un devis.

Ce devis comporte le changement du ressort du levier de relevage qui est cassé, le changement des poulies de transmission et des courroies qui sont hors d'usage, le changement de la poulie

double d'embrayage des lames qui ne fonctionne pas, la vidange et le nettoyage du réservoir d'essence, le remplacement du filtre à essence, le contrôle du carburateur (moteur régule), la soudure du support de coupe avant gauche et le contrôle général de l'appareil.

Le prix pour tous ces travaux est de 1 577.57 € TTC.

Pour un achat d'un nouveau tracteur tondeuse, il faut envisager d'investir entre 10 000 et 15 000 euros pour un matériel professionnel identique.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré à 11 pour – 0 contre – 0 abstention :

- Refuse l'achat d'un nouveau tracteur tondeuse,
- Accepte le devis de MMI Motoculture,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents et à réaliser toutes les démarches attachées à cette affaire.

9- Questions diverses

9.1- La Frairie

Madame le Maire informe qu'elle a reçu un mail du foyer rural qui n'est pas signé où plusieurs points sont soulevés :

- Trous dans le terrain dit « de foot » : La commune va faire venir un camion de sable afin de niveler le terrain. Un administré de la commune s'est proposé pour le faire quand le sable sera livré.
- Médailles ou coupes ou lots pour récompenser les participants : actuellement, nous n'avons que 7 médailles. Se renseigner pour le coût d'achat de nouvelles médailles ou acheter des médailles touristiques aux Lapidiales, les percer et mettre un ruban tricolore. Achat pour faire 20 médailles au total.
- « Pot de l'amitié » : le foyer rural a demandé à la commune de prendre en charge un pot de l'amitié avec un pineau-galettes à l'issue des déambulations. Madame le Maire pense que le pineau est un alcool trop fort et propose donc de remplacer le pineau par un pétillant. Le conseil municipal est d'accord pour la prise en charge de ce pot de l'amitié.
- Propositions : Madame le Maire demande à Monsieur Hapiot s'il peut imprimer des photos sur toile (80 cm X 120 cm) de Crazannes du début du XXème siècle dans le cadre de la frairie afin de faire un chemin dans les rues de Crazannes. Monsieur Hapiot va demander des devis.

9.2- Dissolution de l'Assemblée Nationale

Madame le Maire informe le conseil que le député sortant Christophe Plassard (Candidat Horizon présidé par Edouard Philippe) est candidat à sa réélection.

Il viendra sur la commune le 20 juin 2024 à 10h00. Il souhaite que nous fassions la publicité avec l'affiche qu'il nous enverra.

Le conseil demande à ce que la secrétaire se renseigne auprès de la Préfecture pour savoir si la commune peut faire l'affichage à un candidat en campagne.

9.3- Recherche de logements

La Gendarmerie de Saint-Porchaire recherche un logement de 2 chambres minimum dans les environs afin de pouvoir accueillir un nouveau gendarme.

Elle demande si quelqu'un aurait connaissance de logements vacants. Si tel est le cas, ne pas hésiter à en informer la secrétaire qui fera suivre à la gendarmerie de Saint-Porchaire.

9.4- Fête de la musique

Seront présent :

- 2 chorales,
- Des élèves pianistes,
- Un camion « crêpes »,

La commune fournira à tous les choristes un stand sandwich, une crêpe sucrée et une boisson.

Début des festivités à 18h00 et fin à 22h30.

La publicité a été faite sur Panneau pocket, Facebook et panneaux d'affichage.

Les conseillers municipaux disponibles se présenteront à la mairie à compter de 15h00 pour préparer les sandwiches.

9.5- Visite des logements communaux

Madame Morin propose de décaler la réunion au vendredi 21 juin à 10h00 afin de discuter des travaux à réaliser dans les différents logements loués par la commune.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 50 minutes.

Le secrétaire de séance
Jean-Luc MULLON

Le Maire
Marie-Noëlle MARTIN



